

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 JUILLET 2014 À 20 HEURES 00

- Étaient présents : Christian FEGLI, Maire,
Marie-Line THEIS, René BAGARD, Christelle PHULPIN, Michel THIEBAUT
Annie LEVREY-DELON, Aurélien BANSEPT, Daniel THIERY, Thierry
VOIGNIER, Gérard BONATO, Armelle JACQUEL, Jean GRANDPRE, Nadine
FRESSE, Daniel MALE, Stéphanie SISTEL, Chantal ARNOUX, Renée BALY,
Jean-Yves BOITTE,
- Absentes excusées : Line SKORKA, Eveline FREY et Sarah GRIVEL.
- Absents : François MARCHAL, Christophe BERNASCONI
- Procurations : Line SKORKA à Aurélien BANSEPT, Evelyne FREY à Annie LEVREY-
DELON et Sarah GRIVEL à René BAGARD.

1. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES – EXERCICE 2014.

Pour introduire le débat, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de mettre en place une nouvelle procédure pour les demandes de subventions émanant des associations stivaliennes. En effet, la Municipalité souhaite aider prioritairement les associations qui ont une démarche de projet et un engagement concret auprès de la population.

Au vu d'un dossier complet (dernier compte de résultat, rapport d'A.G et projet pour l'année à venir), les membres du Conseil ont décidé de proposer au vote les subventions suivantes.

Désignation de l'Association	Année 2012	Année 2013	Année 2014 demande	Année 2014 proposition	Année 2014 vote
Sports Municipaux Stivaliens	1 550.00 €	1 550.00 €	3 000.00 €	1 250.00 €	
S.M.S. pour achat véhicule	- €				
Musique Municipale	1 550.00 €	1 550.00 €	4 350.00 €	1 250.00 €	
Croix Rouge Française	155.00 €	200.00 €	200.00 €	180.00 €	
Club Vosgien	400.00 €	400.00 €			
Solidarité Tiers-Monde	200.00 €	200.00 €	200.00 €	180.00 €	
Paroisse d'Etival	850.00 €	900.00 €	900.00 €	900.00 €	
Comité des Fêtes	460.00 €	460.00 €			
Association Amis Secouristes	100.00 €	100.00 €			
Association Culturelle	900.00 €	900.00 €			
Chat'ival	300.00 €	300.00 €	400.00 €	300.00 €	
Souvenir Français	120.00 €	200.00 €		180.00 €	
C.A.J.S.	- €				
Lutte contre l'insécurité routière	- €	- €			
Entre Meurthe et Valdange	200.00 €	200.00 €	250.00 €	180.00 €	
Légion Vosgienne (congrès)					
Amis du Ban d'Etival	- €				
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 600.00 €	1 600.00 €			
Association J.S.P.	- €				
Selenga Village Nomade	- €				
Valdanjeux	- €				
Prévention Routière	- €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	
Détente et Loisirs	- €				
Association des Déportés Mannheim	- €				
L'Allemand c'est dans le vent	- €				
Société de Tir	- €				
Magic Miss	- €				
ABCD Ecoles en Fête	- €	200.00 €	400.00 €	300.00 €	
Maison Familiale Rurale	- €				
Sports et Loisirs (Basket)	- €				
Ecole de Pêche	460.00 €				
Lycée Marie Immaculé	100.00 €				
PEP 88	100.00 €				
Association pour visiteuses malades	- €	200.00 €	100.00 €	200.00 €	
Petit David (subvention exceptionnelle)	- €	110.00 €			
Esprit Country	- €	200.00 €			
TOTAL	9 045.00 €	9 370.00 €	9 900.00 €	4 840.00 €	

A.S.T.T.					
Qualifiés Championnats	8 580.00 €	10 890.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	
sport de haut niveau				9 000.00 €	
Mise à disposition animateur	18 920.00 €	9 460.00 €	9 460.00 €		
TOTAL	27 500.00 €	20 350.00 €	19 460.00 €	19 000.00 €	
Coopératives scolaires	1 650.00 €	1 860.00 €	1 650.00 €	1 320.00 €	
Entreprise et Culture (Festival Abbayes)	4 000.00 €	4 000.00 €	- €		
TOTAL	38 195.00 €	31 580.00 €	31 010.00 €	25 340.00 €	



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
Approuve l'attribution des subventions pour l'année 2014.

Après discussion il est décidé de ne pas répondre favorablement aux demandes de subventions arrivées après le délai de réponse. Néanmoins, une éventuelle demande ultérieure justifiée pourra être étudiée.

Les associations extérieures à la Commune sont invitées à formuler une demande de subvention par écrit en présentant la nature de leur activité et les raisons pour lesquelles elles demandent une subvention.

2. APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABBAYES.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Abbayes.

Il est rappelé au Conseil que chaque Commune membre doit approuver les nouveaux statuts pour qu'ils soient applicables.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
Approuve les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Abbayes.

3. MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL MUNICIPAL AFFECTE AU SERVICE ENFANCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABBAYES.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la compétence intercommunale Enfance, le personnel affecté doit être mis à disposition car celui-ci réalise d'autres tâches pour le compte de la Commune, il ne peut donc pas être muté à la Communauté de Communes.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la mise à disposition du personnel municipal affecté au service Enfance « cantine, garderie du soir et centres vacances » à partir du 15 Juillet 2014 et jusqu'au 31 Décembre 2014.

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles de mise à disposition.

4. MISE A DISPOSITION DES BIENS IMMEUBLES COMMUNAUX AFFECTES AU SERVICE CULTURE (ECOLE DE MUSIQUE ET MEDIATHEQUE) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABBAYES.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la compétence intercommunale Culture, l'Ecole de Musique et la Médiathèque doivent être mises à disposition à la Communauté de Communes.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la mise à disposition des bâtiments culturels.

Précise qu'une convention de mise à disposition sera établie ultérieurement.

5. POSITION SUR L'ADHESION DE LA COMMUNE AU C.A.U.E DES VOSGES.

Après discussion, cette adhésion ne semble pas être intéressante pour la Commune.

6. POSITION SUR L'ADHESION DE LA COMMUNE A LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC POUR LES ANNEES 2015 A 2018 :

Le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges sollicite le Conseil Municipal afin de savoir si la Commune souhaite transférer la compétence « Eclairage Public » en investissement et en entretien en vue du renouvellement des marchés publics pour les années 2015 à 2018.

Il est important de préciser que la Commune a un marché d'engagé avec l'entreprise CITELUM jusqu'au 31 Décembre 2017.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide de ne pas transférer la compétence optionnelle Eclairage Public au Syndicat d'Electrification des Vosges.

7. MOTION GARE DE VANDIERES.

Question reportée.

8. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion proposée par l'Association des Maires de France.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ✚ Demande le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- ✚ L'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- ✚ Une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

9. PRISE EN CHARGE DES FRAIS OCCASIONNES LORS DE LA CELEBRATION DU TRENTENAIRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE.



Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 contre et 7 abstentions:

Approuve la prise en charge des frais occasionnés lors de la célébration du trentenaire de l'Ecole de Musique pour un montant de 586.06 €.

10. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte rendu de la dernière séance.

24. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général des Vosges au titre des amendes de police pour l'acquisition de panneaux de signalisation permanente.**



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Demande une subvention auprès du Conseil Général des Vosges au titre des Amendes de Police pour financer une partie de l'acquisition de panneaux de signalisation pour un montant de 4 677.39 € H.T.

- **Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits émanant des T.A.P.**



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la création d'une régie pour encaisser le produit émanant des nouvelles activités pédagogiques, pour un montant de 3 € par enfant et par période.

- **Modification de la régie de recettes de la médiathèque.**



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la modification de la régie de recettes de la médiathèque pour permettre l'encaissement du produit des photocopies.

- **Commission des appels d'offres pour la Rue du Calvaire : Jeudi 10 Juillet à 18h en mairie.**
- **Commission des Finances : Jeudi 10 Juillet à 20h en Mairie.**
- **Cérémonies du 14 Juillet : à partir de 9h45.**

Séance levée à 21H45